DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT N°AR2026-222

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise Démolition Service 8bis, rue de Bazinghien 59000 LILLE, afin de garantir la sécurité des travaux au 53, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 53, Place du Général de Gaulle (La Caisse d'Epargne) et ce, **du 24 novembre au 18 décembre 2026, du lundi au vendredi de 7h à 17h.**

- **L'entreprise Démolition Service est autorisée à poser une palissade le long du 53, Place du Général de Gaulle sur une largeur de 1m, un accès sécurisé pour les piétons devra être conservé.**
- **L'entreprise Démolition Service est autorisée à stationner ses véhicules devant le 53 Place du Général de Gaulle.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise Démolition Service. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation l'entreprise Démolition Service et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 29 octobre 2026

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Le Maire

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 29/10/2026
Le Maire
David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Mise en ligne le : 30/10/2026 07:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/85221